

Bordereau attestant l'exactitude des informations - FORT DE FRANCE - 9721 - Actes des sociétés (A) - Dépôt le 29/10/2024 - 10507 - 2019 D 00503 - 878 766 013 - AB INITIO

ACTE DE CESSION DE PARTS DE LA SCI AB INITIO

Entre les soussignés :

Article 1 - Identification des parties

1.1 Cédant

Madame Isabelle OLLIVIER

Née le 31 mars 1973 en Avignon

Nationalité Française

Avocate

Demeurant Lot. Plate Forme 97222 CASE PILOTE

ci-après dénommé le Cédant,
de première part,

1.2 Cessionnaire

Mademoiselle Eva JOYAUX

Née le 24 août 2005 à Schoelcher

De nationalité française

Demeurant Résidence Landy 39-49 rue Emile Cordon - App. SON01A0118 93400 SAINT OUEN

ci-après dénommé le Cessionnaire, et avec le Cédant (les Parties)
de seconde part,

Article 2 – Exposé

Préalablement à l'établissement du présent acte portant cession d'une (1) part sociale de la SCI AB INITIO objet des présentes, les Parties ont préalablement exposé ce qui suit :

2.1 Désignation de la Société

A la date des présentes, la Société est une société civile immobilière au capital de 300 euros divisé en trente (30) parts sociales, numérotées de 1 à 30 et d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

La Société a été immatriculée le 07/11/2019 auprès du Registre du commerce et des Sociétés de Fort de France sous le numéro 878 766 013.

La Société a été constituée pour une durée de 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des Sociétés intervenue le 07/11/2019

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.2 Propriété des parts sociales de la Société

Les 30 parts sociales de la Société, composant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société, numérotées de 1 à 30 et d'une valeur nominale de 10 euros chacune, appartiennent à Isabelle OLLIVIER : 30 parts numérotées de 1 à 30

Total des parts : 30 parts.

2.3 Origine de propriété des Parts Sociales Cédées de la Société

Le Cédant est propriétaire des Parts Sociales Cédées pour les avoir acquises suivant acte de cession de parts en date du 30/12/2019.

2.4 Objet social de la Société



La Société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- 1° l'acquisition de tous immeubles et de tous terrains sur la France Métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre mer ;
- 2° l'administration et l'exploitation, par location ou autrement, de biens immobiliers ;
- 3° l'entretien et, éventuellement, l'aménagement de ces biens, et généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à cet objet, à la condition que ces opérations

2.5 Composition du patrimoine de la Société

La Société est propriétaire d'un bien immobilier sis au n° 10 de la Rue de la retraite, à Redoute 97200 FORT DE FRANCE, pour l'avoir acquis suivant acte reçu par Me Emmanuel LAGUARIGUE DE SURVILLIERS le 18/02/2020 pour un prix d'acquisition de 300.000 euros.

Ceci expose, il est passé à la cession, objet des présentes :

Article 3 - Cession de parts

Le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de droit et de fait, dans les conditions fixées au présent contrat, au Cessionnaire qui accepte la propriété de 1 part sociale de la Société, numérotée 30 et intégralement libérée (les Parts Sociales Cédées) à Mademoiselle Eva JOYAUX

Les Parts Sociales Cédées ne sont représentées par aucun certificat. Leur titre résulte des statuts de la Société ou de la cession de parts dont une copie a été remise au Cessionnaire.

Article 4 - Propriété – jouissance

Le Cessionnaire est propriétaire des Parts Sociales Cédées à compter de ce jour. Il en a la jouissance à compter du même jour par la possession réelle.

Le Cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux Parts Sociales Cédées à compter de ce jour.

Le Cessionnaire aura seul droit à tous les droits financiers, distributions, dividendes et acomptes sur dividendes revenant aux Parts Sociales Cédées qui viendraient à être distribués ou mis en paiement à compter de ce jour, qu'ils proviennent de l'exercice en cours ou de reports à nouveau, réserves ou autres postes de capitaux propres antérieurement constitués.

Article 5 - Agrément de la cession

Les associés de la Société, ayant connaissance de la présente Cession, donnent leur consentement unanime et agréent le Cessionnaire en qualité d'associé.

En conséquence, ils conviennent de mettre à jour l'article 7 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société, dans les termes ci-après énoncés :

« Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trois cent (300) euros Il est divisé en trente (30) parts de dix (10) euros de valeur nominale chacune, numérotées de 1 à 30.

Ces parts, entièrement souscrites et libérées, sont réparties entre les associés comme suit :

- Isabelle OLLIVIER 29 parts numérotées de 1 à 29
- Eva JOYAUX, 1 part numérotée 30

Conformément à l'article 9 des statuts de la Société, le gérant a autorisé la présente Cession par décision en date du 15/11/2023 annexée aux présentes, agréant le Cessionnaire en qualité de nouvel associé. Elle a modifié, sous la condition suspensive du présent acte, la rédaction de l'article 7 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société.

Article 6 – Prix

Le Cessionnaire, acceptant la présente Cession, en a payé le prix de dix (10) euros à l'instant même. Le Cédant lui en donne bonne et valable quittance.

Article 7 - Déclarations

Le Cédant déclare qu'il est né le 31 mars 1973 à Avignon.

- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes ;
- que les Parts Sociales Cédées sont libres de tout nantissement, saisie ou autre mesure quelconque pouvant faire obstacle à la Cession, anéantir ou réduire les droits du cessionnaire ; et
- que la Société ne fait pas l'objet d'une procédure collective.

Le Cessionnaire déclare :

- qu'il est né à Schoelcher le 24 août 2005
- qu'il est célibataire
- qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes

- qu'il a pris connaissance des statuts sociaux, de toutes résolutions prises et de tous procès-verbaux dressés à ce jour par les assemblées et les accepte.

Article 9 - Formalités – enregistrement

9.1 Mise à jour des statuts de la Société

Les statuts de la Société seront modifiés et mis à jour pour constater les changements intervenus aux termes des présentes.

9.2 Formalités de dépôt au greffe

Un original du présent acte sera déposé au greffe du tribunal de commerce de FORT DE FRANCE en vue de son opposabilité aux tiers, aux frais de la Société.

Tous pouvoirs sont donnés à tout porteur d'une expédition des présentes à l'effet d'accomplir les formalités légales de dépôt au greffe du tribunal de commerce et de publicité prescrite par la loi.

9.4 Signification à la Société

La présente Cession de parts sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Article 10 – Frais

Les frais et droits d'enregistrement de la présente Cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le Cessionnaire, qui s'y oblige.

Article 11 - Droit applicable

La Cession est soumise au droit français.

Tous différends nés ou à naître en relation avec la Cession et, de façon plus générale, tous différends, quels qu'en soient l'objet et le fondement, se rattachant à la Cession ou qui en seraient la suite ou la conséquence, seront de la compétence exclusive du tribunal du lieu de situation de l'immeuble.

Article 12 - Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, et notamment pour toutes notifications faites par lettre recommandée, chaque Partie déclare faire élection de domicile à son adresse sus-indiquée. Tout changement d'adresse devra être notifié à l'autre partie par celle qui y procédera, par lettre recommandée avec avis de réception.

Fait à Fort de France, le

15 NOV 2023

En cinq exemplaires

Mme Isabelle OLLIVIER

Bon pour cession de 1 part sociale de la SCI AB
INITIO

Mlle Eva JOYAUX

Bon pour cession de 1 part sociale de la SCI
AB INITIO

« Bon pour cession de (nombre de parts sociales attribuées au Cessionnaire) parts sociales de la SCI (Dénomination sociale de la Société) »

Le cas échéant, signature du Gérant de la Société précédée de l'identité dudit Gérant et de sa qualité

Enregistré à : SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE
L'ENREGISTREMENT

FORT-DE-FRANCE

Le 25/01/2024 Dossier 2024 00007089, référence 9724P31 2024 A 00273

Enregistrement : 25 € Pénalités : 3 €

Total liquidé : Vingt-huit Euros

Montant reçu : Vingt-huit Euros

IO EJ

Isabelle OLLIVIER
Gérante de la SCI AB INITIO
Lotissement Plate Forme
97222 CASE PILOTE

Case Pilote, le 15/ 11 / 2023

Je, soussignée Isabelle OLLIVIER, agissant en qualité de gérante de la SCI AB INITIO, inscrite au RCS de Fort de France sous le numéro 878 766 013 certifie agréer Mlle Eva JOYAUX en qualité de cessionnaire d'une part de la SCI AB INITIO.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Isabelle OLLIVIER

